

PATRIMOINE

MIEUX PLANIFIER... MIEUX VIVRE

SIMPLICITÉ VOLONTAIRE ET PHILANTHROPIE



LUCIE BESNER A TROUVÉ UNE MANIÈRE ORIGINALE D'AIDER LES FUTURS VÉTÉRINAIRES.

Lucie Besner a choisi de soutenir l'essor de la profession que son père exerçait, la médecine vétérinaire, en créant une bourse consacrée à la recherche. Ce faisant, elle a optimisé sa situation financière tout en poursuivant son projet philanthropique.

M^{me} Besner est la quatrième d'une famille de sept enfants. Son père, Jean, était vétérinaire. Il pratiquait dans la région de Vaudreuil-Soulanges. Aimant les animaux comme lui, elle a possédé une ferme pendant de nombreuses années. Elle a aussi travaillé jusqu'à sa retraite dans les domaines de l'enseignement et de la santé.

Passionnée de voyages et profitant aujourd'hui du temps et de la liberté que la retraite lui procure, M^{me} Besner parcourt la planète à la recherche des lieux les plus reculés et des peuples les moins connus. Internaute à ses heures, elle fait profiter son grand réseau d'amis de ses découvertes et de ses rencontres, demeurant ainsi présente auprès de chacun malgré la distance. De nature économe, Lucie Besner préfère maintenir un niveau de vie modeste et voyager sobrement, se donnant ainsi le loisir de faire des dons lorsque ses liquidités le lui permettent.

M^{me} Besner avait d'abord fait un legs universel à l'Université de Montréal, au bénéfice de la Faculté de médecine vétérinaire. Soucieuse d'être bien organisée sur le plan financier et d'alléger son fardeau fiscal de même que, les années passant, ses responsabilités financières personnelles, elle a graduellement bonifié son projet de départ. Deux polices d'assurance vie sous forme de don ont été ajoutées à son patrimoine de don et, plus récemment, elle a souscrit à une rente de charité. L'assurance vie augmentera le capital de son don à son décès et lui procure un reçu pour les primes payées ; quant à la rente, elle lui assure un revenu exempt d'impôt pour le reste de ses jours. La garantie inhérente à la rente lui permet de protéger le capital de la rente qui était d'abord prévu au legs universel. Ces choix étaient les plus appropriés dans sa situation. Aujourd'hui, elle ne paie plus d'impôt, n'a plus de soucis liés à la gestion de ses finances personnelles et maintient l'essentiel du patrimoine qu'elle souhaitait léguer à l'Université.



SIMPLICITÉ VOLONTAIRE ET PHILANTHROPIE

« Je me sens bien conseillée et bien appuyée dans la prise de mes décisions, nous dit-elle. Et, le plus important, c'est que mon projet philanthropique demeure le fil conducteur qui motive tous les recours à ces véhicules financiers. Bientôt viendront les premières bourses accordées grâce aux liquidités versées au fil des ans. Je suis vraiment

heureuse de pouvoir prendre part maintenant à la remise de ces bourses tout en sachant que ma situation financière est stable et même optimale et que la suite de mon projet de don est assurée. »

•

QUAND L'APPARTENANCE ET LA RECONNAISSANCE CONDUISENT À DONNER

« C'est un geste à nul autre comparable. La satisfaction est incroyable. Il est agréable de recevoir, mais donner pour une cause qu'on respecte, c'est un grand privilège. »

Ainsi s'exprime le Dr Carrière, qui a fait un don planifié de 500 000 \$ à la Faculté de médecine l'hiver dernier. Il faut dire que M. Carrière porte un attachement profond à l'Université et plus précisément à sa faculté : « Je lui suis redevable de la carrière internationale que j'ai eu la chance de mener. » Le néphrologue a été doyen de la Faculté de médecine de 1989 à 1995, pour ensuite prendre une retraite qui a duré... une soirée ! « Ma retraite, ce fut un mercredi soir. »

Encouragé par sa mère qui croyait aux vertus de l'éducation, Serge Carrière entreprend des études de médecine, puis se dirige en recherche (médecine interne et néphrologie). De retour d'un séjour de formation à Boston, il travaille d'abord à l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont. Il accepte ensuite la direction du Département de physiologie de l'UdeM en 1980, puis celle du Département de médecine en 1986 avant de devenir doyen de la Faculté de médecine. Il a occupé divers postes d'administrateur depuis et siège à un certain nombre de conseils d'administration. Il préside le conseil du Fonds de découvertes médicales et celui de l'Institut de recherche en immunologie et en cancérologie.

Aujourd'hui, son expérience autant du monde universitaire que de l'entreprise fait du Dr Carrière la personne toute

désignée pour présider le Bureau de développement de la Faculté de

médecine, une aide qu'il ne pouvait refuser au doyen actuel de la Faculté, le Dr Jean-L. Rouleau. Serge Carrière trouve naturel de contribuer au soutien des jeunes. « On m'a beaucoup aidé, ici comme à l'Université Harvard, où un professeur m'avait pris sous son aile et procuré une bourse pour me faciliter la vie avec ma famille. »

Le don planifié de 500 000 \$ qu'il a prévu est sans aucun doute un exemple convaincant pour les personnes qu'il souhaite encourager à donner à la Faculté de médecine. L'Université de Montréal est reconnaissante au Dr Carrière et à sa conjointe, Irène Lafond, de ce don. Avant de concrétiser leur geste, le Dr Carrière et sa conjointe ont consulté les membres de leur famille, car ce type de don successoral peut avoir des répercussions sur l'héritage : « Ils ont accueilli l'idée de manière très positive et je considère que c'est un des plus beaux cadeaux qu'ils m'ont fait. »

•

Ce texte est tiré d'un article paru dans le journal *Médecine Montréal* de la Faculté de médecine (vol. 2, n° 1, juin 2006).



LE DR^R SERGE CARRIÈRE ET SA CONJOINTE, IRÈNE LAFOND

LA GESTION DU PATRIMOINE ABORDÉE D'UNE MANIÈRE INÉDITE

En empruntant pour placer, vous pouvez augmenter le montant de vos dons et de vos économies d'impôts.



L e principe

Il s'agit d'utiliser le montant annuel devant faire l'objet d'un don pour financer un emprunt qui permettra de maximiser le don effectué et les économies d'impôts réalisées. Un don de charité financé par un emprunt consiste à employer un revenu discrétionnaire généralement affecté à un don annuel pour payer les intérêts sur une somme empruntée en vue d'un placement.

Les intérêts courus sur le prêt sont déductibles du revenu imposable et les économies d'impôts servent à payer l'impôt sur le revenu de placement touché dans l'année. Les sommes restantes peuvent être données à l'œuvre de bienfaisance. De plus, vous possédez une somme élevée qui est placée et qui fructifie grâce aux effets multiplicateurs de la capitalisation des revenus, de telle sorte que vous pourrez verser un don substantiel dans l'avenir si vous le désirez.

La proposition et les possibilités

Tout d'abord, quand un donateur transfère à une œuvre de bienfaisance des titres, des obligations, des fonds communs ou des fonds distincts, il paie normalement des impôts sur 50 % des gains en capital enregistrés par suite de l'augmentation de valeur de l'actif. Toutefois, en vertu d'un programme spécial d'encouragement mis sur pied par l'État, les dons de titres cotés en Bourse procurent maintenant une exemption totale de l'impôt sur les gains de capital.

Si vous optez pour un don de charité financé par un emprunt, le montant que vous débourserez sera le même que si vous faisiez un don annuel. Également, en plus d'accroître le montant de votre don et vos économies d'impôts, cette stratégie vous permettra de :

- mettre fin au programme à tout moment ;
- poursuivre le programme aussi longtemps que vous le souhaitez afin de maximiser vos dons et vos économies d'impôts ;
- ne pas effectuer votre don annuel si vous avez besoin de cet argent.

Par exemple, une personne qui dispose d'une somme de 3000 \$ annuellement destinée à des dons peut, sur une période de 10 ans, doubler le montant des dons effectués (qui passent de 30 000 \$ à 58 531 \$ grâce à cette stratégie) et réaliser des économies de 6833 \$.

Le tout fait appel à des leviers fiscaux puissants et malheureusement peu connus.

Tout particulier devrait demander l'avis d'un spécialiste afin de s'assurer que les mesures prises à la suite de la lecture des renseignements formulés ici sont appropriées à sa situation. Aussi, il est intéressant de savoir qu'il existe des prêts éclair ou à des conditions de faveur, ainsi que des fonds et des programmes qui ont été créés pour faciliter le recours à de telles stratégies de dons.

•

PAUL ANDRÉ BÉLISLE

CONSEILLER EN SÉCURITÉ FINANCIÈRE,
ASSURANCE ET RENTES COLLECTIVES

CRÉER UN FONDS PERSONNALISÉ AVEC LA MOITIÉ DE LA SOMME REQUISE

Le prêt que le donateur peut souscrire est déterminé par le revenu annuel discrétionnaire consacré aux dons divisé par le taux d'intérêt présumé (ex. : 3000 \$/6 %). Sur une période de 10 ans, les débours totaliseront 30 000 \$ (3000 \$ par année pendant 10 ans) alors que les dons financés par un emprunt s'élèveront à 58 531 \$ (on suppose un taux d'intérêt du rendement de 7 %, un pourcentage imposable du revenu de placement de 25 %, un taux d'imposition du revenu de placement de 30 % et un taux d'imposition marginal de 46 %). Ainsi, l'économie totale d'impôts passe de 13 389 \$ à 20 222 \$ (avec la stratégie), soit une économie additionnelle de 6833 \$. Le don au total est de 58 531 \$ en 10 ans, c'est-à-dire près de la valeur de 60 000 \$ requise pour la création d'un fonds personnalisé à l'Université de Montréal.

LES PERSONNES SUIVANTES SONT MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DU PATRIMOINE, QUI RECONNAIT ET HONORE CEUX ET CELLES QUI ONT PRÉVU UN LEGS OU UN AUTRE DON PLANIFIÉ EN FAVEUR DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL. DE PLUS, QUELQUE 300 AUTRES PERSONNES SONT MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DU PATRIMOINE.

NOUVEAUX MEMBRES AU 5 SEPTEMBRE 2006

- Bachand, Lise
- Mautner, Rita
- Myers, Walter
- Lafortune, Hélène
- Meloche, Roger

LES PERSONNES SUIVANTES REPRÉSENTENT LES SUCCESSIONS DES DONATEURS QUI ONT CONSENTI PAR LE PASSÉ UN LEGS À L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL. AUSSI, PLUS DE 100 AUTRES SUCCESSIONS SONT MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DU PATRIMOINE.

NOUVEAUX MEMBRES AU 5 SEPTEMBRE 2006

- Succession
Marguerite-Jacques-Lemay
- Succession
Anne-Marie-Valois-Besner
- Denise Lemay
- Louise Hébert

LISTE MISE À JOUR LE 5 SEPTEMBRE 2006



UNE LONGUE TRADITION

Les 125 ans d'histoire de l'Université de Montréal

L'Université de Montréal a fêté, en 2003, le 125^e anniversaire de sa fondation. Le moment était propice pour poser un regard attentif sur le chemin parcouru depuis ses débuts et pour se rappeler les grandes étapes qui l'ont conduite à devenir le premier pôle d'enseignement supérieur et de recherche au Québec et le deuxième au Canada. Nos diplômés font partie de notre histoire. Depuis 1878,

ils sont plus de 250 000 à avoir obtenu un diplôme de notre établissement. Ils ont contribué de toutes les manières possibles au développement politique, social, économique et culturel de Montréal, du Québec, du Canada et même d'autres pays.

La présente brochure évoque plusieurs personnages, événements et thèmes marquants de l'histoire de l'Université de Montréal.

BONNE NOUVELLE : L'ÉTAT SUPPRIME L'IMPÔT SUR LE GAIN DE CAPITAL DES TITRES TRANSFÉRÉS À DES ORGANISMES DE CHARITÉ

ENTRE NOUS

PAR CHANTAL THOMAS,

P

DIRECTRICE DE LA DIVISION DES DONS MAJEURS ET PLANIFIÉS

Parmi les façons de donner les plus avantageuses sur le plan fiscal, il y avait les dons de titres cotés en Bourse. Voilà maintenant que l'impôt sur le gain de capital réalisé sur les titres cotés en Bourse est supprimé si ces titres sont transférés directement à un organisme de charité. Les deux paliers de gouvernement ont harmonisé leurs règles au cours des derniers mois afin d'encourager la philanthropie.

Au moment de faire un don, on se doit de vérifier de quelle manière il se révélera le plus profitable. Un individu qui choisirait de donner directement à un organisme de charité des titres cotés en Bourse qu'il possède dans son portefeuille et qui se sont appréciés bénéficierait d'une économie grâce à l'annulation de l'impôt sur le gain de capital réalisé sur ces titres. Donner les titres directement (c'est-à-dire en changeant la propriété en faveur de l'organisme sans les « désenregistrer ») constituerait une meilleure décision que de vendre les titres, de payer l'impôt sur le gain réalisé et de faire ensuite le don.

Une personne qui jugerait plus simple de faire un don à partir de ses liquidités pourrait vérifier s'il ne serait pas plus avantageux de réduire l'impôt potentiellement payable sur les titres qu'elle possède en donnant des titres choisis dans son portefeuille pour effectuer le don. Cette vérification est importante par exemple dans le contexte de la planification successorale, sachant que, advenant un décès, les titres sont réputés être vendus et sont donc imposés.

À l'ère de l'informatique, les dons de titres s'effectuent électroniquement sur un simple appel téléphonique ou par courriel. Une option facile et maintenant encore plus avantageuse quand vient le moment de faire un don.

•



Le bulletin *Patrimoine* est publié à l'intention de la famille universitaire et des amis de l'Université de Montréal. Vos commentaires et suggestions sont bienvenus et peuvent être adressés à Chantal Thomas, Bureau du développement et des relations avec les diplômés, Université de Montréal, C.P. 6128, succursale Centre-ville, Montréal (Québec) H3C 3J7.

L'information présentée dans ce bulletin a été obtenue de sources jugées fiables, mais l'Université de Montréal ne peut garantir son exactitude. L'Université, ses employés et ses conseillers n'assument aucune responsabilité quant aux erreurs ou omissions, ou tout dommage découlant de l'usage des renseignements publiés. Nous recommandons aux lecteurs de consulter leurs propres conseillers afin de déterminer l'applicabilité, dans chaque cas particulier, de l'information contenue dans ce bulletin.

Tous droits réservés. Ce bulletin est protégé contre toute reproduction ou exploitation illégale.